

Contribution de l'IEPF au renforcement des capacités en ÉE dans l'espace francophone : bilan et perspectives

lien vers le
diaporama

Fatimata DIA TOURÉ

Directrice

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF/OIF)

Fatimata Dia Touré est juriste environnementaliste de formation, titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en finances et banques et d'un Diplôme d'Études Approfondies en Sciences de l'Environnement. Elle a dirigé de 1990 à 1995 au Sénégal le programme pilote de développement agro-sylvo-pastoral intégré du PNUD-FAO. De 1999 à 2007, elle a assuré les fonctions de directrice de l'Environnement et des Établissements Classés au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Elle a été, durant cette période, au centre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de son Protocole de Kyoto. Elle a aussi coordonné le projet d'élaboration de la stratégie nationale de développement durable. Elle a régulièrement participé comme négociateur à l'élaboration, par les Nations Unies, des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (génération Rio) pour le compte du Sénégal. Depuis septembre 2007, Fatimata Dia Touré dirige l'Institut de l'énergie et de l'environnement de l'Organisation Internationale de la Francophonie, basé à Québec.

Résumé

Le principal mandat de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, depuis sa création en 1988, est la formation et le renforcement des capacités institutionnelles des pays membres dans les domaines de l'énergie et de l'environnement dans une perspective de développement durable.

Dans la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels de développement, l'évaluation environnementale est considérée comme l'un des outils fondamentaux pour aspirer à une durabilité de ce développement. Mais la mise à profit de cet outil dans nos pays est fonction de la prise de conscience des acteurs de développement y compris les décideurs, des capacités institutionnelles et individuelles disponibles, du niveau d'accès à l'information et de la participation publique. C'est dans les pays en développement que la pratique de l'outil est plus faible et donc que les besoins d'appui sont les plus criants. La promotion de l'évaluation environnementale est d'autant plus importante que dans la plupart d'entre eux, les infrastructures à construire et/ou les ressources naturelles à exploiter sont abondantes.

Une étude réalisée en 2001 par l'IEPF et le Secrétariat francophone de l'Association internationale de l'Évaluation environnementale (devenu le SIFEE) et qui a été à la base de notre programme de renforcement des capacités en évaluation environnementale a fait ressortir les contraintes des pays parmi lesquelles, le manque d'information et de sensibilisation, l'absence ou la faiblesse de structures institutionnelles et de textes légaux, les capacités individuelles limitées et des processus défaillants.

Pendant plus de 10 ans de mise en œuvre, les programmes de l'IEPF ont essayé de répondre à une bonne partie des besoins exprimés par les pays. Suivant les recommandations de l'étude citée ci-dessus, plusieurs actions ont été menées depuis 2002 parmi lesquelles des formations de base sur les processus et les outils de l'évaluation environnementale et des formations spécialisées sur des thématiques spécifiques et qui ont bénéficié à plusieurs centaines d'étudiants et cadres des pays en développement. Ces rencontres servaient aussi au partage d'expériences sur la pratique de l'évaluation environnementale entre les pays membres. À côté des formations régionales, l'octroi de bourses de perfectionnement à des cadres de l'administration publique, des universités et des associations professionnelles a permis aussi de doter les pays des capacités humaines nécessaires pour promouvoir l'évaluation environnementale.

La démarche d'intervention de l'IEPF a été aussi d'une part, de mettre une expertise à la disposition des pays pour les accompagner dans la mise en place de leurs cadres réglementaires et d'autre part, de fournir au public francophone une information pertinente sous forme de périodiques, publications spécialisées, fiches techniques, etc. Les actions orientées vers les décideurs, particulièrement les parlementaires, visaient entre autres, à leur fournir toutes les connaissances leur permettant de mieux jouer leur rôle dans l'orientation des politiques publiques et dans le contrôle de l'action gouvernementale.

À côté des actions de formation, concertation, sensibilisation et information, il est apparu essentiel de contribuer à la réflexion sur la pratique de l'évaluation environnementale. C'est ainsi qu'un travail a été récemment initié conjointement avec le SIFEE sur la prise en compte du genre dans les processus et les outils de l'évaluation environnementale dans l'espace francophone. Dans la même perspective, une autre analyse en cours, avec la collaboration de l'ÉNAP (École Nationale d'Administration Publique) du Québec et le BAPE (Bureau des Audiences Publiques pour l'Environnement) du Québec, porte sur participation citoyenne en environnement. Ces deux études ont pour finalité de développer des outils de promotion d'une gouvernance participative de l'environnement.

Il est à présent nécessaire de faire un bilan de ces actions, conformément aux recommandations des instances de l'OIF et dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, afin de mesurer les effets concrets des réalisations et de recentrer si nécessaire, les efforts de l'organisation par rapport à ses créneaux d'excellence. Cette évaluation des programmes de l'Institut prévue fin 2012 permettra aussi de tenir compte des besoins nouveaux des pays et de tracer de nouvelles perspectives.

Dans l'avenir, les organisations seront appelées à renforcer de plus en plus la synergie de leurs interventions pour assurer une efficacité de l'action, mais aussi de façon à optimiser l'utilisation des ressources financières dans un contexte de crise financière mondiale. Des approches telles que la formation de formateurs ou la formation à distance seront nécessaires dans l'avenir dans un souci d'efficience des ressources de la coopération au développement.

Sans prétention d'anticiper les conclusions et recommandations de cette évaluation externe, il est nécessaire de poursuivre certaines actions de formation en évaluation environnementale, d'information et de sensibilisation des acteurs. Mais il faut aussi et surtout élargir l'action à de nouveaux champs d'intervention complémentaires à l'évaluation environnementale. Des outils

comme la RSO (Responsabilité sociétale des organisations), l'ACV (Analyse du cycle de vie) ou encore la Comptabilité verte sont essentiels pour considérer l'analyse des politiques et programmes de développement dans leur globalité sans limites d'acteurs ou de territoires.

Il est certainement utile d'envisager ce genre de bilan pour le SIFEE aussi. Une telle évaluation identifierait les nouveaux enjeux, les actions et les moyens les mieux adaptés et donnerait ainsi un nouvel élan à cette plateforme collaborative francophone dans le domaine de l'environnement.